

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le vendredi 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 068/2011 : "réserve parlementaire : subvention pour des jeux extérieurs des écoles", [voir "2010/057"].**

**AMENAGEMENT DE JEUX EXTERIEURS DANS LES ECOLES ET SKATE-PARC.**

**M. RAGU** présente le rapport.

A l'instar de l'année dernière, il est possible de solliciter une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une réserve parlementaire (dans la limite de 50% du montant hors taxes de l'opération). Certains jeux de nos écoles maternelles apparaissent obsolètes.

Dans cette perspective, des devis ont été recherchés, faisant apparaître un coût moyen de ces acquisitions à 12 000 € HT.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil de délibérer afin de solliciter une subvention exceptionnelle de l'ordre de 6000 € HT

**M. HERVOIR** trouve que la somme de 12.000 € n'est pas excessive.

**M. BOURGEOIS** précise que ce sont des jeux qui sont régulièrement remis aux normes, ils sont en bon état et ne nécessitent pas un renouvellement complet. Le Skate-parc, quant à lui, nécessite le remplacement de certains équipements

**Mme BATREAU** précise que, dans chaque école, un jeu a été remplacé cet été.

**M. GLEYZE** demande si c'est la Commune qui sollicite la réserve parlementaire.

**M. BOURGEOIS** répond que ce sont les Parlementaires, spontanément, qui en font bénéficier certaines Communes.

Considérant la nécessité de pourvoir au changement de jeux extérieurs dans les écoles maternelles et le Skate-Parc,

Considérant le projet d'acquisition estimé à 12 000 € HT environ,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,  
**DECIDE** du changement de jeux extérieurs dans les écoles maternelles et le Skate-Parc pour un montant estimé à 12 000 € HT,

**SOLLICITE** une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une réserve parlementaire pour réaliser en 2012 l'opération sus-visée.